

# Actions clés Adhérents Tous Droits



## Dès votre adhésion validée

Activez votre compte sur l'Espace Adhérent afin de vérifier vos informations et vous familiariser avec ses fonctionnalités :



## À faire chaque année

Avant le  
28 février

- Si vous déclarez vos revenus en BNC, déposez votre dispense de précompte délivrée par l'URSSAF sur votre Espace Adhérent
- Si vous résidez et payez vos impôts à l'étranger, envoyez votre attestation de résidence fiscale à [comptabilite@adagp.fr](mailto:comptabilite@adagp.fr)
- Déclarez sur votre Espace Adhérent les utilisations de vos oeuvres sur les chaînes et les sites internet de télévision et sur les plateformes de vidéos à la demande

En avril

- Pour remplir votre déclaration de revenus, consultez le récapitulatif des droits versés par l'ADAGP pour l'année écoulée, disponible sur votre Espace Adhérent

## Gestion des droits

- Informez vos interlocuteurs que la gestion de vos droits d'auteur est assurée par l'ADAGP. Renvoyez vers nous tous les utilisateurs (français et étrangers) qui vous contactent afin qu'ils obtiennent une autorisation
- Afin d'informer clairement que vous êtes membre de l'ADAGP et que vous tenez à ce que vos droits d'auteur soient respectés, indiquez et faites indiquer dans la légende de vos œuvres le © ADAGP, Paris, suivi de l'année de publication
- Afin que les projets qui nous parviennent soient gérés au mieux, merci de répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'autorisation qui vous sont transmises par les services de l'ADAGP

## Avantages Adhérents

- Participez à la vie de l'ADAGP et à son développement : vote à l'assemblée générale, participation aux sondages et aux pétitions pour la défense des droits d'auteur, etc.  
Parler de l'ADAGP autour de soi, c'est aussi faire avancer le droit d'auteur !
- Suivez l'ADAGP sur les réseaux sociaux et consultez le site [adagp.fr](http://adagp.fr) pour rester informé des appels à candidature, des formations, des ateliers, des rencontres et des avantages adhérents proposés par l'ADAGP
- Alimentez la base AIR, l'outil de traçabilité des œuvres dans l'environnement numérique. Pour toute question : [air@adagp.fr](mailto:air@adagp.fr)
- Déposez vos images sur ADAGP Images. La banque d'images permet de fournir les visuels de vos créations à tout utilisateur professionnel qui en fait la demande. Pour toute question : [adagp.images@adagp.fr](mailto:adagp.images@adagp.fr)



Le site <a href="http://adagp.fr">adagp.fr</a>	Pour suivre l'actualité de l'ADAGP, vous connecter à votre Espace Adhérent, connaître les barèmes de perception et répondre aux appels à candidature de l'action culturelle	 <a href="http://adagp.fr">adagp.fr</a>
Direction	Pour toute question relevant de la direction générale	<a href="mailto:direction@adagp.fr">direction@adagp.fr</a>
Droit de suite	Pour toute question relative à la gestion de ce droit en galerie ou maison de vente	<a href="mailto:droitdesuite@adagp.fr">droitdesuite@adagp.fr</a>
Autorisations France :		
<i>Édition</i>	Pour toute question relative à la <u>reproduction d'une œuvre</u> : magazines, journaux, livres, affiches, cartes, brochures, produits dérivés, etc. (hors exposition temporaire ou publicité)	<a href="mailto:edition@adagp.fr">edition@adagp.fr</a> et <a href="mailto:presse@adagp.fr">presse@adagp.fr</a>
<i>Exposition</i>	Pour toute question relative à l'utilisation d'une œuvre dans le cadre d'une <u>exposition temporaire</u> , quelle que soit la nature de l'utilisation (droit d'exposition, reproduction, diffusion numérique, etc.)	<a href="mailto:exposition@adagp.fr">exposition@adagp.fr</a>
<i>Multimédia</i>	Pour toute question relative à la reproduction d'une œuvre sur support numérique : sites internet, réseaux sociaux, applications, etc.	<a href="mailto:multimedia@adagp.fr">multimedia@adagp.fr</a>
<i>Publicité</i>	Pour toute question relative à l'utilisation d'une œuvre dans le cadre d'une <u>campagne publicitaire</u> (défilé, shootings, etc.) quel que soit le mode de diffusion	<a href="mailto:publicite@adagp.fr">publicite@adagp.fr</a>
Autorisations étranger	Pour toute question relative à l'utilisation d'une œuvre à l'étranger, quel que soit le mode de diffusion (livres, presse, produits dérivés, multimédia, audiovisuel, exposition, etc.)	<a href="mailto:autorisations.etranger@adagp.fr">autorisations.etranger@adagp.fr</a>
Droits audiovisuels	Pour toute question relative à l'utilisation d'une œuvre sur support audiovisuel : projection en salle, DVD, télévision, câble, satellite, vidéo à la demande, plateformes de partage, etc. (hors exposition temporaire ou publicité)	<a href="mailto:audiovisuel@adagp.fr">audiovisuel@adagp.fr</a>
Droits collectifs	Pour toute question relative à vos droits collectifs (déclarations, reversements, etc.)	<a href="mailto:droits.collectifs@adagp.fr">droits.collectifs@adagp.fr</a>
Action culturelle	Pour participer aux appels à candidature, faire une demande de subvention ou de partenariat	<a href="mailto:action.culturelle@adagp.fr">action.culturelle@adagp.fr</a>
Adhésion	Pour tout changement de pseudonyme, d'adresse, de RIB, etc.	<a href="mailto:adhesion@adagp.fr">adhesion@adagp.fr</a>
Suivi adhérents	Pour toute question relative à vos règlements de droits ou à l'Espace Adhérent	<a href="mailto:suivi.adherents@adagp.fr">suivi.adherents@adagp.fr</a>
Juridique	Pour toute question d'ordre juridique sur le droit d'auteur, la relecture ou des conseils sur vos contrats, un appui dans les dossiers précontentieux (régularisations, recouvrements, etc.)	<a href="mailto:juridique@adagp.fr">juridique@adagp.fr</a>
Comptabilité	Pour toute question fiscale : impôts, régime de TVA, formulaires fiscaux, retenue à la source de l'impôt étranger, etc.	<a href="mailto:comptabilite@adagp.fr">comptabilite@adagp.fr</a>
Communication	Pour toute question sur les événements organisés par l'ADAGP et les demandes de brochures	<a href="mailto:communication@adagp.fr">communication@adagp.fr</a>